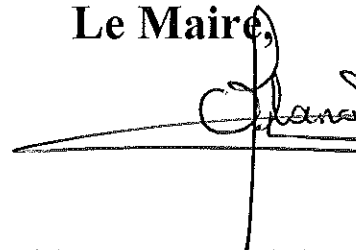
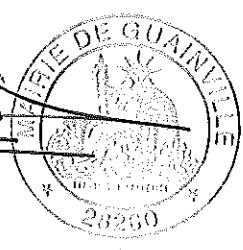


MAIRIE DE GUAINVILLE**DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS**PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR ⁽¹⁾ LA SÉCHERESSE DU PRINTEMPS 2011**AVIS AUX
CONTRIBUABLES**

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du

À GUAINVILLE Le 14/11/2011

Le Maire,

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.